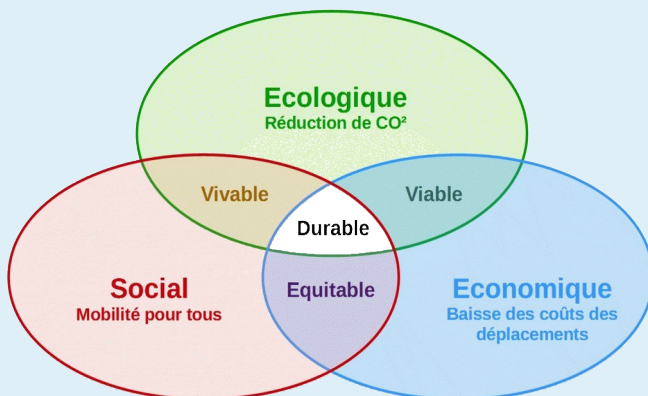


# La mobilité durable en territoire rural : Guide de bonnes pratiques à l'usage des collectivités de Vendée

## pourquoi s'intéresser à la mobilité durable ?

Quotidiennement, nous devons nous déplacer pour travailler, faire les courses, se rendre à des rendez-vous, se promener... Ces déplacements ont un impact sur notre environnement (notamment par les émissions de GES\*) mais aussi sur notre qualité de vie (un coût important sur le budget des ménages) et sur l'économie du territoire (possibilités d'accès à l'emploi, baisse du budget transport des entreprises, ...)

Dans ce contexte, la mobilité durable consiste à satisfaire la liberté et le droit au déplacement de chacun tout en améliorant les impacts environnemental, social et économique de la mobilité sur le territoire.



PRÉFET  
DE LA VENDÉE

# pourquoi poser la question en zone rurale ?

Les situations sont différentes selon les contextes territoriaux :

Mobilité en ville  $\neq$  mobilité en rural.

Les réponses à apporter doivent différer. Une seule approche « par l'offre », notamment de transport en commun, est inadaptée à un tissu rural peu dense. De plus il n'existe pas « une alternative unique » à la voiture pour l'ensemble des déplacements. La réflexion doit être très large et inclure l'évolution des comportements.

Il est donc apparu nécessaire d'établir une synthèse des bonnes pratiques pouvant représenter, concrètement, les principes de mise en œuvre d'une mobilité durable à l'échelle de communes rurales représentatives de la Vendée.

Notre étude s'est déroulée en deux temps. Une première analyse de la mobilité a été réalisée dans trois communes du département (Sainte-Florence, Angles, Benet) afin d'aboutir à un plan d'actions complet pour agir sur la mobilité (volets aménagement, financement, communication, social, économique).

La 2ème phase est la traduction des solutions identifiées, au sein d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des collectivités de Vendée.

L'élaboration de ce support pédagogique met en exergue :

- les différentes problématiques auxquelles élus et techniciens peuvent être confrontés, en matière de mobilité,
- les bons réflexes qu'ils peuvent adopter.

Le plan proposé permet d'aborder la question de la mobilité selon quatre entrées :

## Déplacements et planification

La prise en compte des déplacements dans les documents de planification

- 1.1 Le ScoT
- 1.2 Le PLU(i)

## Les modes d'action

- 2.1 Le schéma d'aménagement des mobilités douces
- 2.2 L'éducation, la sensibilisation

## Les modes de déplacements

- 3.1 Les modes actifs (marche à pied et vélo)
- 3.2 Le partage de la voiture

## Les publics

- 4.1 La mobilité des scolaires et les trajets domicile-école
- 4.2 La mobilité des personnes âgées et les trajets vers les services du quotidien
- 4.3 La mobilité des salariés et les trajets domicile-travail
- 4.4 La mobilité des usagers éloignés de l'emploi et les trajets liés à l'accès à l'emploi

# GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**CCI** : Chambre de Commerce et d'industrie

**CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

**DIRECCTE** : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

**DOO** : Dossier d'orientation et d'objectifs

**EHPAD** : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale

**GES** : Gaz à effet de serre

**MDEDE** : Maison départementale de l'emploi et du développement économique

**OAP** : Orientation d'aménagement et de programmation

**PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable

**PAVE** : Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

**PDE/IE/A** : Plan de déplacement d'entreprise/inter-entreprise/d'administrations

**PDES** : Plan de déplacement d'établissement scolaire

**PDU** : Plan de déplacement urbain

**PLU(i)** : Plan local d'urbanisme (intercommunal)

**PMRu** : Plan de Mobilité Rurale

**SCoT** : Schéma de cohérence territoriale

**TAD** : Transport à la demande

**VAE** : Véhicule à assistance électrique

*Directeurs de la publication : Stéphane Buron , Thierry Mazaury  
Comité de rédaction : Céline Lemasson - Laure Martineau - François Batiot - Laurène Barbier  
Conception et réalisation graphique : Laurène Barbier*